

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le 11 septembre à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Adjointe, Michel MAILLE, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Dominique CAILLE, Mickaël VIGOR, Mélissa LORIAUX, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, Jérôme RAVIN, René DREAN

Absents excusés représentés : Céline DEBUIGNY par Dominique CAILLE - Stéphanie HOUDMON par Evelyne CLASTERE - Nicolas ROGER par Gianni LEFEBVRE - Yannick DEBIN par Jean CARRE - Nadège LEVEE par René DREAN - Christophe PETIT par Chantale PICARD

Absente excusée : Véronique GAVELLE

Secrétaire de séance : Gianni LEFEBVRE

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 29 juin 2015. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 29 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la réunion et demande l'accord des conseillers pour ajouter à l'ordre du jour deux délibérations arrivées tardivement. Le Conseil Municipal accepte.

ESPACE DES 2 RIVES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LES INTERVENANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire signale que lors de la dissolution du Syndicat du Restaurant Scolaire, et suite à une erreur d'imputation comptable du syndicat, il a été inscrit au budget 2015 un montant de 59 300 € alors que la subvention accordée à l'Espace des 2 Rives pour les intervenants au restaurant scolaire était de 64 000 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le réajustement du montant de la subvention de l'Espace des 2 Rives, soit une somme de 4 700 €. Après délibération, le Conseil Municipal accepte.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DM N° 4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

En section de fonctionnement:

- en dépenses :

4 700 € à l'article 6574 - subvention aux associations et 1 200 € à l'article 023 virement à la section d'investissement

- en recettes :

4 700 € à l'article 7388 - autres taxes et 1 200 € à l'article 7788 - produits exceptionnels divers

En section d'investissement :

Opération OFI - Opérations financières

- en dépenses :

1 200 € à l'article 165 - dépôts - cautionnements reçus

- en recettes :

1 200 € à l'article 021 - virement de la section de fonctionnement

Le Conseil Municipal accepte ces crédits supplémentaires.

CASE - MODIFICATION DES STATUTS POUR L'INTEGRATION DE LA COMPETENCE : PLAN LOCAL D'URBANISME - DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire signale que cette délibération est reportée à une prochaine réunion car la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) adoptée le 16 juillet 2015 précise les conditions d'intégration des compétences des PLUi au sein des communautés d'agglomération. De nouvelles discussions doivent être menées pour déterminer et affiner ces conditions d'intégration.

Mme Lambert observe que la charte proposée par la CASE était intéressante car elle garantissait clairement la consultation des communes avant toute modification du PLUI (plan local urbanisme intercommunal).

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SIEGE ET LA CASE POUR L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors de la réunion du conseil municipal du 04 juillet 2014 pour transférer à la CASE la compétence en matière de création et d'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.

Une convention définissant les conditions du partenariat du SIEGE, de la CASE et de la Commune et organisant les modalités d'implantation, d'exploitation et de mise à disposition des infrastructures à créer sur les territoires de compétence doit être signée. Le Conseil Municipal accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a déjà été prise le 05 décembre 2014 pour solliciter l'adhésion de la commune à un groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel. Cependant, un problème d'ordre juridique empêche le raccrochement de notre demande à ce groupement pour le 1^{er} janvier 2016. Le SIEGE, pour répondre à notre besoin, se propose de créer un groupement temporaire en parallèle pour une durée d'un an et ainsi assurer la mise en concurrence pour l'année 2015 concernant nos sites. Cela permettra d'attribuer un marché d'un an d'ici la fin de l'année 2015 et à l'échéance de celui-ci, nous pourrions raccrocher au groupement initial. Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'adhésion de la commune au groupement temporaire coordonné par le SIEGE et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel. Monsieur le Maire précise que la délibération prise le 05 décembre 2014 est annulée.

SYNDICAT DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE JACQUES LANGLOIS - MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Syndicat de l'École de Musique intercommunale Jacques LANGLOIS concernant la modification des articles 1, 4 et 5 des statuts du syndicat comme suit :

Article 1^{er} :

Les communes de Romilly/Andelle, Pitres et Pont Saint Pierre forment un syndicat intercommunal qui a pour objet l'étude et l'animation musicale sur les communes adhérentes.

Ce syndicat prend le nom de « ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE JACQUES LANGLOIS ».

Article 4 :

Les fonctions de Receveur du Syndicat seront exercées par la Trésorerie de CHARLEVAL.

Article 5 :

Le syndicat est administré par un Comité de cinq délégués titulaires par commune élus par les Conseil Municipaux des communes associées.

Chaque membre titulaire d'une commune pourra, en cas d'absence, se faire représenter avec un pouvoir associé par un titulaire ou par un suppléant issu des Conseils Municipaux associés. Chaque commune pourra bénéficier au maximum de deux suppléants.

Une seule délégation de pouvoir par titulaire ou par suppléant.

Le Conseil Municipal, après délibération accepte la modification des articles 1, 4 et 5 du Syndicat de l'École de Musique Intercommunale Jacques LANGLOIS tel que spécifié ci-dessus.

SYNDICAT DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE JACQUES LANGLOIS - DETERMINATION DU NOMBRE D'ELEVES POUR L'ANNEE 2015/2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 40 maximum le nombre d'élèves admissibles pour l'année 2015 / 2016.

ABANDON DE PARCELLE CADASTREE SECTION C N° 1522 - RUE LUCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il était convenu un recul de la propriété pour élargir la rue Lucas. A l'époque, ce recul a été effectué et cadastré parcelle C n° 1522 d'une surface de 18 m².

Cette cession pour élargissement de voirie n'a jamais été actée chez le notaire, il convient donc de régulariser cette situation en procédant à un abandon de parcelle au profit de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération accepte que la parcelle cadastrée section C n° 1522 d'une superficie de 18 m² soit transférée dans le domaine public, demande que cette délibération soit transmise au service du Cadastre pour enregistrement et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

CASE - ADHESION A L'OPERATION « ADOPTER DEUX POULES »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opération « Adopter 2 poules » menée par la CASE dans le cadre de son programme de réduction des déchets et propose que la commune y adhère. Le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

SIEGE - COMMUNICATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 MAI 2015

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du comité syndical du SIEGE du 30 mai 2015.

Monsieur le Maire revient sur l'état catastrophique de la rue du Bosc. Il rappelle qu'il avait rencontré Monsieur DESTANS et qu'un engagement avait été pris pour que la route soit refaite en 2015. Suite aux élections, il y a eu un changement de présidence. Monsieur le Maire n'a depuis aucune information sur la programmation éventuelle des travaux. Mme Lambert lui demande s'il a pris rendez vous avec le nouveau président du conseil départemental pour lui demander d'accélérer les travaux. La réponse étant non, elle demande qu'une prise de contact soit prévue avec le Président du Conseil Départemental et elle suggère de demander l'appui du Conseiller Départemental Gaëtan LEVITRE. Monsieur le Maire fera jouer son droit de retrait pour le non respect de la sécurité des usagers.

DIVERS

➔ **SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PITRES :** Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec Monsieur le Préfet concernant la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire communal. Le Conseil Municipal, après délibération accepte la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire communal et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire signale que des bornes de protection ont été installées par la CASE, à la demande du policier municipal, devant les écoles et le long de sa propriété afin de renforcer la sécurité des enfants utilisant la piste cyclable. Monsieur le Maire propose de créer une zone de rencontre rue Féron sur la partie située entre la rue Bourgerue et la rue Coluche. Des panneaux « Zone 20 » seront posés à chaque extrémité.

➔ **CIMETIERE - DETERMINATION DU PRIX DES CAVURNES :** Des cavurnes ayant été installés au cimetière, il est nécessaire d'en fixer le tarif. Monsieur le Maire précise que le produit résultant de la vente de ces cavurnes sera utilisé pour l'entretien et l'aménagement du cimetière. Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer à 325 € TTC le prix de vente de chaque cavurne auquel viendra s'ajouter le montant en vigueur de la concession.

➔ Monsieur le Maire signale qu'il a rencontré le nouveau Sous-préfet des Andelys, Monsieur Richard-Daniel BOISSON qui a pris ses fonctions le 31 août 2015 en remplacement de Madame ROZIE. Monsieur le Sous-préfet se rendra, à l'invitation des conseils municipaux dans chaque commune, pour les visiter et visiter également une entreprise locale. Une rencontre pour échanger avec les élus sera ensuite organisée. Les conseillers acceptent que Monsieur le Maire l'invite dans la commune. Monsieur le maire proposant la visite de Manoir Industries sous la responsabilité de Madame PONS, et la visite d'Ikos sous la sienne, Madame Lambert lui propose de choisir plutôt une entreprise d'économie solidaire comme l'Espace des 2 Rives qui emploie plus de 50 salariés.

➔ **LOTISSEMENT DES AUBEPINES - REVISION DES PRIX :** Monsieur le Maire revient sur le dossier du lotissement et rappelle que la commune n'a pas vendu de terrain depuis plusieurs mois. Sur 22 parcelles, 11 ont été vendues. Il souhaite connaître l'avis des membres du conseil municipal sur le maintien ou non des prix actuels. Le Conseil Municipal estime que ce n'est pas le prix qui empêche la vente mais plutôt la présence de l'ancienne maison des jeunes et décide à l'unanimité de ne pas baisser le prix des parcelles.

➔ Monsieur le Maire fait part des remerciements de :
Jérémy et Marie-Laure FRETIGNY pour le cadeau offert à leur mariage
Les Familles de Madame Denise TRUMEL - Monsieur Jean Pierre LE BEC - Monsieur Jean-François LE BLOAS - Monsieur Jacques HAVET - Monsieur Pierre TORILLEC - Madame Mauricette LANNUZEL pour les condoléances adressées lors de leur décès.

TOUR DE TABLE

➔ Madame Nadège LEEVE étant absente, c'est Monsieur René DREAN qui pose les questions qu'elle lui a transmis, d'abord concernant la parution du Petit Pîtrien. Elle a été sollicitée pour la distribution mais elle s'étonne, faisant partie de la commission « Communication » de ne pas avoir été contactée pour la préparation du journal. Monsieur le Maire répond que le Petit Pîtrien est préparé par Madame DAUVEL, la commission gèrera le bulletin municipal. Monsieur René DREAN revient sur le Petit Pîtrien et sur le fait que l'article déposé par la Gymnastique Volontaire ait été oublié. Monsieur le Maire répond que Madame DAUVEL s'en est expliqué avec Madame DREAN.

Monsieur DREAN pose une deuxième question au nom de Madame LEEVEE concernant la modification de l'arrêt bus rue George Sand. Monsieur le Maire indique qu'il a transmis la demande à la CASE mais qu'il n'a pas eu de réponse. Il va les relancer.

→ Monsieur René DREAN a entendu aux informations régionales que l'ADMR 76 était en grande difficulté. Il souhaite savoir ce qu'il en est pour l'ADMR 27. Madame PICARD répond que ces associations d'aide à la personne ont toutes des difficultés. L'ADMR 27 n'en est pas au même point que l'ADMR 76, même si c'est compliqué car il y a beaucoup de concurrence dans ce domaine.

Monsieur DREAN rappelle sa demande de juin dernier concernant l'inspection des plaques de rues, leur nettoyage ou leur remplacement. Monsieur le Maire répond que cela sera fait durant l'hiver.

→ Madame Florence LAMBERT fait le point sur la rentrée scolaire :

325 enfants sont inscrits - 117 en maternelle, 208 en élémentaire et 10 en classe de CLIS. 14 enseignants sont en poste. Le directeur, Monsieur PUJERVIE est remplacé par Monsieur Franck ADAM qui était directeur à l'école de PONT SAINT PIERRE. Les effectifs sont stables. A noter qu'en juin 2016, 44 enfants partiront en 6^{ème} et 44 enfants entreront au CP en septembre 2016. La rentrée s'est bien passée, tous les personnels étant présents.

Le seul bémol de cette rentrée, c'est que la rénovation des locaux de L'école élémentaire rue la geôle (peinture et stores ou rideaux) ne soit toujours pas engagée ce qui est très regrettable pour le bien être des enfants et des personnels. Monsieur le Maire dit que les travaux d'isolation de la toiture vont commencer.

Madame LAMBERT s'est également rendue au restaurant scolaire à deux reprises. Là aussi la rentrée s'est bien passée. animateurs de l'Espace des 2 Rives et personnels du restaurant scolaire ont très bien accueillis tous les enfants.

Madame LAMBERT demande à Monsieur le Maire des informations suite à la réunion qu'il a eu à la CASE pour évoquer la situation du SIDEAL. Monsieur le Maire répond qu'une deuxième réunion est prévue fin septembre à la CASE pour la reprise d'une partie des dépenses. La même chose a été demandée pour le syndicat de musique.

Madame LAMBERT revient sur la délibération prise pour la résiliation du bail à construction et cession des bâtiments à la SECOMILE en échange de la construction d'une salle des associations d'une cinquantaine de m². Elle rappelle que depuis la réunion de juin 2015, des informations émanant des Domaines ont été transmises à tous les conseillers. Elle souhaite que ces données soient rendues publiques et les résume :

Cession des 3 immeubles du centre sur une parcelle de 2 323 m² comprenant 21 logements achevés en 1984. Valeur vénale du bien : 1 700 000 €.

Bail à construction du 20/10/1983 pour une durée de 55 ans, expirant le 20/10/2038

Valeur vénale du droit cédé : 668 000 € comprenant le terrain pour un montant de 77 000 €.

Madame LAMBERT rappelle que la délibération a été prise sans connaissance de ces informations et maintien sa position, la contrepartie n'est pas à la hauteur !

Madame LAMBERT demande si la commune entend s'engager dans l'accueil des réfugiés et sous quelle forme. Elle pense que cet accueil peut s'effectuer de différentes façons, soit l'accueil physique de familles, soit par le versement d'aides financières. Monsieur le Maire a posé la question lors de la réunion du bureau de la CASE qui centralisera les actions. Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un mail d'un habitant de la commune, volontaire pour l'accueil de réfugiés. Cette information sera transmise aux services de la Préfecture.

→ Mademoiselle Mélissa LORIAUX demande si on a des renseignements concernant la réouverture de la boulangerie. Monsieur le Maire répond que les personnes qui étaient intéressées ont finalement renoncé. Il a vu avec la CASE pour que 4 cases, destinées à des petits commerces, soient prévues sur la zone d'activités en cours de réalisation.

Note de dernière minute : Le propriétaire de la boulangerie est en contact avec 3 repreneurs. Il attend toujours la fin de la liquidation judiciaire pour revendre le fonds de commerce.

→ Madame Evelyne CLASTERE signale un dépôt d'ordures devant les portes de BONNA SABLÀ. Monsieur le Maire l'informe que la CASE est intervenue pour nettoyer.

Rue de l'Église, un panneau indiquant le sens prioritaire de circulation était installé, mais a été retiré lorsque la rue a été mise en sens unique. Madame CLASTERE demande s'il ne serait pas possible d'en mettre un de nouveau pour sécuriser la circulation des cyclistes rue de l'Église qui viennent dans le sens opposé aux voitures.

Madame CLASTERE demande s'il y a un limiteur de sons à la salle des fêtes. Monsieur le Maire répond que non et qu'il n'y a jamais eu de réclamations de la part des riverains.

Une question lui a été posée concernant les panneaux de publicité. A qui doit-on s'adresser pour en avoir un ? Ce sont les commerçants ou artisans qui doivent les faire fabriquer, pour plus de renseignements, il faut s'adresser à la CASE.

Où en est le marquage au sol de la rue du Taillis ? Monsieur le Maire va voir le problème avec le responsable de la CASE. Madame CLASTERE demande s'il ne serait pas possible de retracer la ligne qui était devant le feu rue du Bosc. Monsieur le Maire répond que c'est le domaine du Département, mais qu'il en fera part.

Madame CLASTERE signale le mauvais état des dalles des sentes Bétille et Quenet et une poubelle qui reste continuellement sur le trottoir rue des Moulins.

→Monsieur Le Maire fait le point des travaux de la zone d'activités près du LIDL. BOUYGUES n'a pas installé au bon endroit les réseaux qui se trouvent décalés sous la voirie et non pas sous le trottoir. Un problème avec GrDF a retardé l'avancement des travaux qui devraient reprendre rapidement.

Monsieur le Maire revient sur le problème de fermeture de l'antenne des Restaurants du Cœur. De nombreuses rumeurs mettant en cause la mairie ont couru. Monsieur le Maire a fait une mise au point à ce sujet dans le Petit Pâtien.

PAROLE AU PUBLIC

Madame Françoise BARRE signale le manque d'entretien au cimetière dans la partie réservée aux cavurnes. Monsieur le Maire va faire intervenir le personnel des espaces verts. Madame BARRE trouve que le changement de revêtement permettrait une meilleure accessibilité. Monsieur le Maire est d'accord, il rappelle que ce n'est pas lui qui était en place au moment de l'aménagement du nouveau cimetière et qu'il n'est pas responsable des choix effectués alors.

Monsieur Alain TROCHET a construit en 2012 un abri de jardin. Il vient de recevoir sa taxe qu'il trouve très élevée. La commune a exonéré depuis le 01 janvier 2015 les constructions d'abri de jardin suite à la modification de la loi. Monsieur TROCHET regrette que cette exonération n'ait pas d'effet rétroactif.

Monsieur Rodolphe DELORME intervient au sujet de la politique tarifaire de l'Espace des 2 Rives. Il a inscrit son enfant au TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour 3 jours par semaine. Il constate qu'on lui en facture 4 et qu'on lui demande de payer ce service jusqu'aux vacances de Noël. De plus, même si après cette période, son enfant ne va plus à l'Espace des 2 Rives, on lui demandera tout de même de payer jusqu'à la fin de l'année scolaire. Monsieur DELORME estime que ce procédé est anormal et abusif.

Madame LAMBERT demande à Monsieur DELORME s'il a rencontré un responsable de l'Espace des 2 Rives pour en discuter car le conseil municipal a délégué la gestion du temps périscolaire à l'Espace des 2 Rives. Elle pense que c'est là qu'il aura des explications. La réponse étant négative elle répond qu'à son avis l'Espace des 2 Rives a engagé des animateurs pour encadrer les enfants 4 soirées par semaine et leur proposer des activités éducatives. Ils ne peuvent pas les employer en fonction du nombre d'enfants présents au jour le jour sinon aucun animateur qualifié ne voudra travailler pour l'association. Les animateurs ont besoin d'un travail régulier c'est pourquoi on demande à Mr Delorme de payer 4 jours. L'animateur doit être rémunéré que l'enfant soit présent ou pas.

Monsieur DELORME évoque également le montant de l'adhésion qui doit être perçu par famille et non pas par enfant. Madame LAMBERT dit qu'à sa connaissance le montant de l'adhésion à l'association est de 5 € et que c'est par famille, mais qu'elle n'est pas déléguée de la commune à l'Espace des 2 Rives ni membre du CA.

Monsieur le Maire signale que le Contrat Enfance Jeunesse va être renégocié avec la CAF avant la fin de l'année et que ces problèmes seront revus à ce moment là.

Monsieur Michel DAUPLLET signale que durant les travaux de la rue du Taillis de nombreux camions sont passés rue Lucas. Il demande si les trous qui se sont formés vont être rebouchés. Monsieur le Maire répond qu'il va demander à la CASE d'intervenir.

Madame Josiane DUPREZ indique que les véhicules roulent vite dans la sente Dumontier. Elle demande également si les motos de cross ont le droit de venir sur le parc des Flotteaux. Monsieur le Maire répond que c'est interdit et que si cela se reproduit, les contrevenants seront verbalisés.

Monsieur JULIEN demande s'il est prévu d'installer des trottoirs rue Féron afin de sécuriser notamment le déplacement des enfants. Monsieur le Maire répond que, comme cela a été décidé au cours de cette réunion, une zone 20 va être créée. Monsieur JULIEN n'est pas persuadé que ce soit suffisant. Il demande que l'on prenne du terrain sur la propriété jouxtant la rue Féron pour faire un trottoir. Monsieur le Maire a déjà posé la question au propriétaire qui ne souhaitait pas donner de terrain. La question lui sera de nouveau posée mais s'il refuse encore, il n'y aura pas de procédure d'expropriation pour la création d'un trottoir.

Fin de la séance à 23 heures 40